monepi ET mouvement DES ÉPIS

PRÉSENTENT LEUR

GUIDE DES BONNES PRATIQUES

1ÈRE VERSION - AOÛT 2025

TRAVAIL COLLABORATIF ET EN CONTINU

INTRODUCTION

Contexte

Le **Guide des Bonnes pratiques** est le fruit d'une collaboration entre Monépi et le Mouvement des Épis. Il s'appuie sur une étude menée auprès du réseau, qui a permis d'identifier et d'évaluer diverses pratiques avant de les répertorier dans ce même guide. En somme, l'objectif de ce travail est de mettre à disposition de tous les Épis, qu'ils soient en phase de lancement ou déjà bien établis, une boîte à outils dans laquelle puiser des idées concrètes et adaptées à leur réalité.

Pour faciliter la lecture, le guide est structuré en trois parties :

1. **AVANT L'OUVERTURE DE L'ÉPI**
2. **UNE FOIS L'ÉPI OUVERT**
3. **POUR ALLER PLUS LOIN**

Cette organisation permet de couvrir toutes les "étapes de vie" d'un Épi, avec des pratiques qui sont facilement appropriables selon leur degré de développement.

Fidèle à nos valeurs, ce travail a été mené de **manière participative**, notamment pour l'évaluation des pratiques. Il ne s'agit pas d'un guide prescriptif : chaque Épi reste libre de s'approprier les pratiques qu'il juge les plus pertinentes pour son contexte.

Loin d'une approche descendante, nous souhaitons encourager l'autonomie et l'adaptation locale, en laissant à chaque Épi le soin de déterminer ce qui lui convient le mieux.

Préambule sur l'engagement

Au-delà des pratiques, les entretiens ont également permis de mettre en lumière les enjeux prioritaires du réseau. De tous ceux repérés, l'engagement des membres au sein des Épis est le plus manifeste. En effet, les entretiens ont révélé que le manque d'engagement pouvait prendre plusieurs formes et apparaître à différentes étapes d'un Épi. Ce manque d'engagement apparaît en premier lors des adhésions, avec des réticences dûes à la règle de participation, puis persiste une fois au sein de l'Épi, ce qui peut générer une surcharge de travail pour le CA.

Au regard de cet enjeu, l'objectif de ce guide est également de mettre en avant des pratiques pouvant y remédier. Pour ce faire, **ce logo** sera utilisé afin de les différencier du reste des pratiques :

INTRODUCTION

Processus d'évaluation des pratiques

Pour élaborer ce guide de la manière la plus rigoureuse, il a fallu évaluer les pratiques qui avaient été repérées au cours de l'étude. Pour ce faire, une double évaluation a été mise en place.

En premier,
une évaluation théorique.

Chaque pratique y fut évaluée à l'aune de ces huit critères objectifs :

- **CRITÈRE D'USAGE OU D'INNOVATION**
- **CRITÈRE D'ENGAGEMENT**
- **CRITÈRE D'AUTONOMIE**
- **CRITÈRE D'ALTÉRITÉ**
- **CRITÈRE DE RÉMUNÉRATION**
- **CRITÈRE D'EFFICACITÉ**
- **CRITÈRE DE DIFFUSION**
- **CRITÈRE D'INVESTISSEMENT**

Le seuil pour qu'une pratique puisse passer cette première phase d'évaluation a été fixé à quatre critères validés. Dans ce cas, elle passait à l'étape suivante.

En second,
une évaluation empirique.

Pour cette seconde étape, les pratiques restantes ont été présentées à un groupe de travail (composé pour cette première expérience des ambassadeurs et ambassadrices des Épis). Les membres du groupe se sont positionnés vis-à-vis de chaque pratique (avis favorable, neutre, ou défavorable), en s'appuyant sur leurs expériences du terrain. De nouveau, les pratiques avec les meilleures retours sont conservées pour ensuite être diffusées dans ce guide.

Ce document sera amendé chaque année en suivant ce même processus d'évaluation.

1. AVANT L'OUVERTURE DE L'ÉPI

Gouvernance.

Gouvernance partagée

Principe : Le pouvoir est distribué entre plusieurs membres, sans hiérarchie stricte.
Fonctionnement : Les décisions sont prises collectivement, souvent par consensus ou par consentement, lors de réunions ouvertes à tous les membres actifs.
Avantage : Favorise la transparence, l'implication et les sentiments de responsabilité collective et de légitimité des membres.

Bureau élargi

Principe : Le bureau est complété par d'autres membres actifs de l'Épi pour partager le travail sans nécessairement partager les responsabilités.
Fonctionnement : Des membres volontaires viennent épauler le bureau dans ses tâches quotidiennes sans forcément avoir un rôle statutaire (communication, recherche de nouveaux produits...).
Avantage : Permet de diversifier les compétences, de soulager le bureau et de favoriser un engagement ciblé des membres selon leurs envies dans la gestion de l'Épi.

Commissions

Principe : Des groupes de travail autonomes se forment autour de thématiques clés.
Fonctionnement : Chaque commission agit de manière autonome sur son thème et rend compte des avancées au bureau.
Avantage : Permet de mieux répartir les tâches, de favoriser l'efficacité et la clarté dans les différents thèmes relatifs à la vie de l'Épi.

Sociocratie

Principe : Une méthode d'organisation fondée sur l'égalité entre les membres et la prise de décision par consentement.
Fonctionnement : L'Épi est structurée en cercles interconnectés, chacun responsable d'un domaine, avec des rôles clairs et des processus de décision rigoureux mais inclusifs.
Avantage : Ce modèle favorise une gestion collective fluide, inclusive et adaptable, tout en garantissant une efficacité opérationnelle.

Gestion de l'Épi.

Avoir une prise en main graduelle de la plateforme

Principe : Prévoir un temps de préparation suffisant (qui varie selon les besoins et les effectifs de l'Épi) avant le jour d'ouverture de l'Épi, afin de prendre en main collectivement la plateforme.

Fonctionnement : Cet apprentissage peut prendre plusieurs formes. Par exemple, il est possible de proposer des ateliers toutes les semaines, chacun consacré à une fonctionnalité spécifique de la plateforme.

Avantage : Ne pas sous-estimer le temps de préparation en amont de l'ouverture permet d'éviter les erreurs. D'ailleurs, cette pratique permet de mettre sereinement en place la suivante.

Étudier la consommation des adhérent.e.s avant l'ouverture

Principe : Connaître le mieux possible les besoins de consommation des adhérent.e.s afin de proposer une offre de produits adéquate.

Fonctionnement : Diffuser auprès des adhérent.e.s un formulaire sur lequel ils peuvent détailler les produits qu'ils consomment au quotidien. La liste établie par la suite permet de cibler les produits prioritaires et d'évaluer les quantités requises.

Avantage : Avoir une offre de produits fidèle aux adhérent.e.s de sorte à faire basculer petit à petit la majorité de leurs courses au sein de l'Épi, une fois celui-ci ouvert. Ainsi, le fait d'avoir une offre diversifiée peut influencer le degré d'engagement.

Groupes de travail.

Établir une répartition claire des tâches à l'aide d'un organigramme

Principe : Réaliser un organigramme de l'Épi avec les divers groupes de travail (CA, groupe produits, groupe animation...), en rattachant les tâches dévolues à chaque groupe.

Avantage : Permet une meilleure visualisation des tâches accomplies au sein de l'Épi, et dans le cas d'un CA surchargé, de la dépendance envers certaines personnes en particulier.

Nommer un.e référent.e de la distribution au sein des Épis

Principe : Avoir une personne qui représente les adhérent.e.s dont le rôle au sein de l'Épi est seulement d'être épicier ou épicière.

Avantage : Ceci permet de faire remonter plus efficacement les problèmes relatifs à la gestion de l'Épi sur les heures d'ouverture et rencontrés par ces adhérent.e.s.

Avoir une adresse mail pour la trésorerie

Principe : Créer une adresse mail pour la trésorerie de l'Épi.

Avantage : Centraliser toutes les informations relatives aux factures et commandes sur la même adresse.

Gestion du planning.

S'assurer que le planning est rempli à l'avance

Principe : Ouvrir des créneaux avec de l'avance sur plusieurs mois et les faire remplir avec une certaine rigueur par les membres.

Fonctionnement : Une fois la cadence de l'Épi adoptée (en termes d'heures d'ouverture, de gestion...), il est préférable d'ouvrir des créneaux avec le plus d'avance possible. Il faut également apprendre aux membres de l'Épi à réserver à l'avance les créneaux sur lesquels ils souhaitent participer, "comme s'ils prenaient rendez-vous chez le médecin" (avec bien entendu une certaine souplesse face aux imprévus de dernière minute).

Avantage : Permet de responsabiliser les membres de l'Épi, de réduire les risques de trouver des créneaux vides et donc de diminuer la charge mentale pour le CA.

Visibilité des créneaux différentes selon les statuts

Principe : Fluctuer la visibilité d'un créneau selon le niveau d'expérience requis pour le réaliser (adhérent.e débutant.e ; animateur, animatrice ; CA).

Fonctionnement : Lorsque l'on créé un créneau dans le planning, on peut choisir la visibilité de ce dernier, soit à tous les adhérents ou seulement à un groupe particulier (membres du CA, groupe produits...).

Avantage : Permet au CA de mieux superviser la gestion de l'Épi en fonction de l'expérience de chaque membre et ainsi permet d'éviter les erreurs sur la plateforme.

Fiscalité.

Avoir des statuts adéquats pour éviter les problèmes fiscaux

Principe : Rédiger des statuts pour l'Épi qui correspondent à son activité de groupement d'achat afin d'éviter des problèmes fiscaux.

Fonctionnement : Se référer aux statuts qui sont présents dans la boîte à outils sur le site du Mouvement des Épis.

Avantage : Ne pas être requalifié comme commerce assujetti à la TVA et devoir se soumettre aux charges administratives induites.

Écueils à éviter.

Qualification de l'Épi en tant "qu'épicerie participative"

On le sait, les vieilles habitudes ont la vie dure !
Et le terme d'*épicerie participative* est utilisé depuis le départ au sein du réseau. Néanmoins, il est important à l'écrit de bien privilégier les termes de "*groupement d'achat*", pour correspondre à la réalité du concept d'Épi. Pour mieux comprendre la différence administrative, n'hésitez pas contacter si besoin le Mouvement des Épis.

Supprimer la règle de participation obligatoire

Bien que cela rende l'Épi plus attractif, le principe participatif est inhérent à l'organisation d'un Épi. Sans cette règle, le projet peut vite peser sur les épaules de quelques personnes seulement. Il vaut mieux éviter de supprimer entièrement l'obligation de participation. En revanche, il est tout à fait possible d'adapter la règle à votre contexte pour être plus flexible (1h par mois par exemple) !

Adopter une forme de gouvernance associative bénévole et non participative

En principe, une association est gérée par trois entités : un bureau, un conseil d'administration et une assemblée générale. Cette organisation peut générer au sein d'un Épi une participation moindre et un CA en surcharge. L'idéal afin de mieux répartir la charge de travail du CA serait de pouvoir déléguer des tâches. Afin d'optimiser l'organisation, mieux vaut adopter une forme de gouvernance plus participative (se référer à la partie **Gouvernance.** du guide).

2. UNE FOIS L'ÉPI OUVERT

Offre de produits.

Mettre en place une boîte à idées au sein de l'Épi

Principe : Mettre en place une boîte à idées afin que les adhérent.e.s puissent faire des retours sur des produits ou en proposer de nouveaux, de façon anonyme ou non.

Avantage : Offrir un espace libre de parole pour les membres de l'Épi.

Signaler les produits avec une DLC proche

Principe : Mettre en place une signalétique "anti gaspi" et "date courte" sur les produits avec une date courte.

Fonctionnement : Les positionner dans un espace en particulier de l'Épi avec la signalétique.

Avantage : Éviter les pertes.

Comptabilité.

2. Une fois l'Épi ouvert

Effectuer un inventaire par mois

Avantage : Éviter les erreurs de trésorerie à l'échelle d'une année.

Gestion du planning.

Automatiser l'envoi de mail pour informer sur les créneaux vides de la semaine

Principe : Mettre en place l'envoi de mails automatiques lorsque des créneaux sont vides pour la semaine suivante.

Fonctionnement : Dans la page "*Paramètres*", il est possible de modifier le champ "*Délai de relance de participation*", et en fonction du choix de délai, un mail sera envoyé aux adhérent pour les prévenir d'un créneaux à remplir.

Avantage : Permet de décharger le CA en automatisant ce travail de rappel et de responsabiliser les adhérent.e.s.

2. Une fois l'Épi ouvert

Être transparent sur la charge de travail du CA pour être enclin à y participer

Principe : Dans le discours porté au sein de l'Épi, faire preuve de transparence sur la réalité de la quantité de travail que cela représente pour le gérer.

Fonctionnement : Par exemple, expliquer que le bénévolat pour le "noyau" serait équivalent à 2h par semaine tandis que pour les autres adhérent.e.s, le bénévolat reste à 2h par mois minimum.

Avantage : Être transparent dès le départ et mettre l'accent sur l'enjeu de la participation.

Nouvelles adhésions.

2. Une fois l'Épi ouvert

À partir de septembre, faire une nouvelle adhésion qui vaut N+1

Principe : Pour la fin d'année, assouplir les règles d'adhésion en offrant une adhésion sur la fin de l'année et sur l'année suivante.

Fonctionnement : Par exemple, une adhésion faite en septembre 2025 prendra fin en décembre 2026.

Avantage : Ne pas freiner l'adhésion de personnes intéressées par le concept.

Mettre en place un parrainage avec les nouveaux adhérent.e.s

Principe : Parrainer chaque nouvelle personne avec un membre de l'Épi.

Fonctionnement : Chaque nouvelle personne est parrainer par un ancien ou une ancienne, pour répondre à ses questions et l'accompagner sur ses premiers créneaux de participation et sur l'utilisation de la plateforme.

Avantage : Favoriser l'inclusion, accompagner au mieux les nouveaux membres dans les tâches et éviter les erreurs sur le long terme.

Distribution.

Faire des paquets pré-pesés pour les fruits et légumes

Fonctionnement : Par exemple, sur un stock de 10kg de pommes, faire des paquets de 500g ou de 1kg.

Avantage : Permet de fluidifier les ventes et d'éviter les pertes une fois le stock terminé.

Utiliser une douchette pour les commandes express

Fonctionnement : Acheter une douchette et la brancher sur la prise USB de l'ordinateur.

Avantage : Plutôt que d'avoir à chercher le nom du produit directement sur la plateforme, la douchette reconnaît le produit avec le code barre, ce qui limite les possibles erreurs.

3. POUR ALLER PLUS LOIN

Activités.

Proposer des activités ouvertes à un public extérieur

Principe : Ouvrir les activités proposées au sein de l'Épi à un public extérieur.

Avantage : Faire connaître l'Épi et ainsi corriger l'image "d'entre-soi" qu'il peut parfois renvoyer.

Idées d'activités

Troc de plantes

Principe : Faire un événement basé sur le principe du troc, où chaque personne peut proposer et échanger toutes sortes de végétaux et sous diverses formes (graines, boutures, jeunes plants...).

Exemple : L'Épi du Bocage (Neuville-en-Avesnois)

Randonnée gourmande

Principe : Proposer une randonnée locale ponctuée de dégustations de produits de l'Épi chez des adhérent.e.s et/ou à l'Épi directement !

Exemple : La P'tite Escale (Sorel-Moussel)

Vide-grenier

Principe : Récolter auprès des adhérent.e.s des objets d'occasion dont ils ou elles souhaitent s'en défaire puis les vendre au profit de l'Épi lors d'un vide-grenier.

Exemple : L'Épi de Marquefave (Marquefave)

Communication.

Réaliser une journée “portes ouvertes” au sein de l’Épi

Avantage : Travailler à l’image que renvoie l’Épi et accueillir de nouvelles personnes.

Afficher une carte de la région avec les producteurs et productrices

Principe : Afficher au sein de l’Épi une carte de la région en apposant des repères pour chaque producteur et chaque productrice qui travaille avec l’Épi.

Avantage : Illustrer efficacement la proximité des produits consommés.

3. Pour aller plus loin

Communiquer sur la proximité des fournisseurs

Principe : Communiquer auprès des adhérent.e.s ainsi qu’à l’extérieur de l’Épi la moyenne des kilomètres séparant l’Épi de ses fournisseurs.

Fonctionnement : Dans la plateforme, aller dans le module “Fournisseurs”, puis “Notation des fournisseurs”, et la distance en kilomètres de chaque fournisseur apparaît. Une fois la moyenne calculée, vous pourrez communiquer dessus !

Avantage : Prendre conscience de l’ancrage territorial d’un Épi (et oui, oui, c’est aussi pour pouvoir frimer en repas de famille).

Tenir des stand lors d’événements

Principe : Être présent lors d’événements (Forum des asso, etc...) pour parler de l’Épi et intéresser de nouvelles personnes.

Idées de stands : “Devinez le prix du panier” ; des jeux pour enfants...

CONCLUSION

Détails de l'étude des bonnes pratiques (2025)

Ce travail est né d'une volonté de la part de Monépi d'analyser les pratiques mises en place au sein des Épis afin de mieux les connaître. La liberté d'interprétation et d'action laissée aux porteurs et porteuses de projet d'Épi est telle qu'elle peut effectivement engendrer une grande diversité de pratiques à laquelle nous n'avons pas forcément accès.

L'objectif est de comprendre comment les Épis s'approprient à leurs manières, d'une part, l'outil commun que représente la plateforme, et d'autre part, le modèle de base à l'initiative du réseau (fonctionnement sur l'engagement et la participation commune ; autogestion par les bénéficiaires ; contribution à hauteur de 2h par mois ; monter un Épi sans investissement conséquent...).

Pour obtenir des données et enrichir nos connaissances, cette étude s'est effectuée en trois temps :

Dans un premier temps, ont été menés des entretiens qui abordent tous les aspects d'un Épi.

Dans un deuxième temps, les données récoltées ont été analysées de sorte à faire ressortir des pratiques répondant à des objectifs définis à l'avance.

Dans un troisième temps, les pratiques ayant obtenues une bonne évaluation (à la fois théorique et pratique, voir le processus d'évaluation) sont diffusées à l'ensemble du réseau au travers d'un Guide des Bonnes Pratiques.

En partageant ces connaissances au réseau, l'objectif est de fournir aux Épis des clés pour se pérenniser, gagner en autonomie et s'inscrire comme des alternatives concrètes au modèle dominant de distribution alimentaire.

Pour le partage des pratiques issues de l'étude, l'objectif initial était de rédiger un guide à destination des Épis existants et futurs afin d'améliorer le modèle de l'Épi. Par ailleurs, la richesse des informations recueillies pendant cette étude nous permettra d'aller plus loin et de développer d'autres formats pour compléter ce guide.

Pour rappel, ce guide a pour objectif d'être amendé chaque année, de nouvelles pratiques arriveront bientôt !

1ère version - Août 2025

monepi

mouvement DES ÉPIS